

Arrêté du 12 novembre 2012 fixant les montants de l'indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats des personnels de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	15/11/2012
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	AGRS1134949A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026626878

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] 7 000 € 4 710 € 4 050 € 4 050 € Directeur adjoint formation initiale scolaire (adjoint FIS) Directeur adjoint formation continue et apprentissage (adjoint FCA) Directeur adjoint exploitation et développement [...]

[...]fonctions, de responsabilités et de résultats des personnels de direction des établissements publics d'enseignement[...]

RÉFÉRENCE

ARRETE AGRS1134949A du 15 novembre 2012, « Arrêté du 12 novembre 2012 fixant les montants de l'indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats des personnels de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026626878> (consulté le 27 août 2026).